

L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Depuis la rentrée parlementaire, le pays a été plongé dans une profonde crise politique, remplaçant la traditionnelle pause estivale par une séquence institutionnelle inédite. Le 8 septembre, le Premier ministre François Bayrou a convoqué les députés pour un vote de confiance. Le contexte était explosif : à la sortie de l'été, la défiance à l'égard du gouvernement avait atteint un sommet, notamment après la proposition – rapidement abandonnée – de supprimer deux jours fériés pour résorber le déficit public. Sans surprise, François Bayrou n'a pas obtenu la confiance de l'Assemblée, entraînant la chute de son gouvernement.

Dans la foulée, Emmanuel Macron a nommé à Matignon son fidèle compagnon de route, Sébastien Lecornu, jusqu'alors ministre des Armées. Cette nomination apparaissait comme une dernière tentative pour redonner de l'élan à une majorité affaiblie, après une succession de Premiers ministres usés par l'impopularité.

Mais le 9 octobre, à peine un mois après sa nomination, Sébastien Lecornu annonçait son premier gouvernement, déclenchant immédiatement une vague de critiques. La nomination de Bruno Le Maire au ministère des Armées a provoqué l'ire de Bruno Retailleau, ministre de l'Intérieur, et de nombreux ténors de la majorité. Moins de 24 heures après la publication du décret de nomination, Lecornu annonçait la démission de son gouvernement. Une première dans la Ve République.

Le 10 octobre, alors que l'hypothèse d'une dissolution semblait inévitable, Emmanuel Macron a missionné Sébastien Lecornu pour tenter une ultime négociation avec les forces du "socle commun", espérant éviter des élections anticipées qui pourraient donner une majorité absolue au Rassemblement national. Après plusieurs jours de tractations tendues – au point que Gabriel Attal et Édouard Philippe ont publiquement évoqué la possibilité d'une démission du président – Macron a tranché : Lecornu est reconduit à Matignon et chargé de constituer un gouvernement capable de faire adopter un budget avant la fin de l'année.

Le 12 octobre au soir, le second gouvernement Lecornu est finalement dévoilé. Le lendemain, des passations discrètes se tiennent avant une réunion de travail à Matignon, au cours de laquelle le Premier ministre appelle ses ministres à « surpasser la crise politique ». Parmi les principaux changements : Laurent Nuñez hérite du ministère de l'Intérieur, Gérald Darmanin est reconduit à la Justice, Rachida Dati reste à la Culture, Roland Lescure à l'Économie, Jean-Noël Barrot aux Affaires étrangères, et Catherine Vautrin aux Armées. Deux figures de la société civile intègrent également l'équipe : Jean-Pierre Farandou, PDG de la SNCF, est nommé au Travail, et Monique Barbut, présidente du WWF France, à la Transition écologique.

Ce nouveau gouvernement marque aussi une rupture avec Les Républicains. Six de ses membres, dont Rachida Dati et Annie

Genevard, sont exclus du parti pour avoir accepté un poste ministériel malgré la décision officielle de LR de ne pas participer à l'exécutif.

Le jeudi 14 octobre, Sébastien Lecornu a prononcé son discours de politique générale. Il y a exposé les grandes priorités de son mandat, que nous détaillerons dans la suite de cette veille. Lors de ce discours, le Premier ministre a annoncé la suspension de la réforme des retraites, en réponse à une exigence du Parti socialiste qui, en échange, a refusé de voter les motions de censure. Reste à savoir comment et quand cette suspension sera concrètement appliquée. Deux jours plus tard, le 16 octobre, Lecornu a fait face à deux motions de censure déposées par le Nouveau Front populaire et le Rassemblement national. Toutes deux ont été rejetées, mais la fragilité de la majorité reste intacte.

Pour l'instant, le Premier ministre semble bénéficier d'un léger répit. Mais pour de nombreux observateurs, une dissolution apparaît désormais inévitable, tant l'instabilité parlementaire est grande et l'absence de majorité claire à l'Assemblée nationale rend toute action durablement impossible.

LE NOUVEAU GOUVERNEMENT

Dans le cadre de notre veille, nous suivrons plus particulièrement les ministres dont les champs de compétence touchent directement aux sujets de la famille, de l'éducation, de la santé, de la justice ou encore des solidarités. Voici la liste des ministres à suivre de près :

- **Laurent Nuñez** | ministre de l'Intérieur
- **Catherine Vautrin** | ministre des Armées et anciens combattants
- **Jean-Pierre Farandou** | ministre du Travail et des Solidarités
- **Monique Barbut** | ministre de la Transition écologique, biodiversité, climat / nature
- **Gérald Darmanin** | garde des Sceaux, ministre de la Justice
- **Roland Lescure** | ministre de l'Économie, des Finances, de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique
- **Édouard Geffray** | ministre de l'Éducation nationale
- **Jean-Noël Barrot** | ministre de l'Europe et des Affaires étrangères
- **Rachida Dati** – ministre de la Culture

- **Stéphanie Rist** | ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées
- **Vincent Jeanbrun** | ministre de la Ville et du Logement
- **Aurore Bergé** | ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations
- **Charlotte Parmentier-Lecocq** | ministre déléguée à l'Autonomie et aux Personnes handicapées

DISCOURS DE POLITIQUE GÉNÉRALE - 14 OCTOBRE 2025 -

Dans son discours de politique générale prononcé le 14 octobre à l'Assemblée nationale, le Premier ministre Sébastien Lecornu a tenté de rétablir une forme d'autorité politique après des semaines de crise. Il a présenté un gouvernement de « réconciliation nationale », refusant les extrêmes et assumant une majorité composite. Il a affirmé vouloir gouverner différemment, en mettant fin à l'usage répété du 49.3, et en redonnant au Parlement sa pleine place dans l'élaboration des lois. « Le gouvernement proposera, nous débattons, vous

voterez », a-t-il martelé, promettant une méthode fondée sur l'écoute et le respect du débat parlementaire.

Sur les retraites, il a annoncé la suspension de la réforme, en échange du refus du PS de voter la motion de censure. Cette suspension, bien que saluée par certains, reste floue dans ses modalités et son calendrier, et sera scrutée de près dans les semaines à venir.

Concernant la fin de vie, Sébastien Lecornu a confirmé que le débat devait se poursuivre, mais sans calendrier précipité. Le texte sur l'aide à mourir, adopté à l'Assemblée en mai, ne sera pas examiné par le Sénat avant la fin de l'année. Le président de la commission des affaires sociales du Sénat a confirmé que les auditions reprendront à l'automne, avec une approche prudente, et que la navette législative pourrait durer jusqu'en 2026. Cette décision apparaît comme un signal d'apaisement, alors que le texte suscite une opposition forte dans la société civile et au sein même des professions de santé.

Sébastien Lecornu a par ailleurs mis l'accent sur la justice sociale, la réindustrialisation, le soutien aux familles et le renforcement des services publics dans les territoires. Il a enfin confirmé que le gouvernement chercherait à construire des majorités projet par projet, et appelé toutes les forces républicaines à participer à l'effort collectif pour redresser le pays. ■

AGENDA PARLEMENTAIRE

Le calendrier parlementaire est désormais fixé jusqu'au **mercredi 12 novembre 2025 à l'Assemblée nationale**, et jusqu'au **jeudi 6 novembre au Sénat**. Les ordres du jour précis des commissions ne sont pas encore publiés, mais plusieurs échéances importantes sont d'ores et déjà confirmées.

• À L'ASSEMBLÉE NATIONALE :

- La **discussion du projet de loi de finances pour 2026 (PLF)** débutera par l'examen de la première partie (recettes) du **vendredi 24 octobre à 15h** au **lundi 3 novembre à minuit**. Le **vote** sur l'ensemble de cette première partie aura lieu le **mardi 4 novembre à 16h30**, par scrutin public.
- Dans la foulée, la **discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS)** pour 2026 est programmée du **mardi 4 novembre à 17h** au **lundi 10 novembre à minuit**, avec un **vote solennel** le **mercredi 12 novembre à 15h**.
- À partir du **jeudi 13 novembre**, l'Assemblée abordera la **seconde partie du PLF (dépenses)**, avec des **débats** qui s'étendront jusqu'au **début décembre**.

• AU SÉNAT :

- Selon le calendrier de la session parlementaire 2025-2026, le **PLFSS** devrait être examiné en séance publique du **lundi 17** au **vendredi 21 novembre**, suivi du **PLF** du **lundi 24 novembre** au **mardi 10 décembre**.
- Par ailleurs, **une proposition de loi** portée par Xavier Iacovelli (Renaissance – RDPI), visant à **se libérer de l'obligation alimentaire à l'égard d'un parent défaillant**, sera discutée en **commission des lois** le **mercredi 15 octobre à 9h30**, puis en **séance publique** le **jeudi 23 octobre à 10h30**. Ce texte soulève des enjeux familiaux importants, notamment sur la reconnaissance des situations de maltraitance ou de rupture familiale durable.
- La prochaine réunion de la **Conférence des Présidents du Sénat** aura lieu le **mercredi 22 octobre à 16h30**, et permettra de fixer la suite de l'agenda législatif pour l'automne.